

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 17 mai 2018**



**Province de Québec
Régie incendie Nord Ouest Laurentides**

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le jeudi 17 mai 2018 à 19h30 à la salle numéro 113 du parc Éco Touristique située au 737, rue de la Pisciculture à Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, maires(ses) respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Jean-Guy Galipeau	Amherst
Pascale Blais	Arundel
Évelyne Charbonneau	Huberdeau
Maurice Plouffe	La Conception
Steve Perreault	Lac-Supérieur
Jean-Pierre Monette	La Minerve
Richard Pépin, substitut	Montcalm
Michel Bédard, substitut	Saint-Faustin-Lac-Carré

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Maurice Plouffe, maire de la Municipalité de La Conception.

Le directeur et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lacroix et la secrétaire du greffe, madame Caroline Champoux, sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Maurice Plouffe, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance, il est 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-05-160

Il est proposé par Mme Pascale Blais
appuyé par M. Richard Pépin
résolu unanimement des membres présents;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 17 mai 2018



QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point no.10 (Ressources humaines (programme d'embauche)) et que celui-ci soit adopté tel que décrit ci-bas :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2018
4. Correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2018
5. Nomination des lieutenants ou d'éligibles
6. Terminaison d'emploi pour le pompier 220102
7. Demande de transfert de poste budgétaire
8. Approbation de la liste des comptes à payer et déboursés
9. Varia ou période de questions
10. Ressources humaines (programme d'embauche)
11. Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 AVRIL 2018

2018-05-161

Il est proposé par M. Jean-Guy Galipeau
appuyé par M. Richard Pépin
résolu unanimement des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue le 19 avril 2018 soit et est adopté.

4. CORRECTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 MARS 2018

2018-05-162

CONSIDÉRANT QU'A la page 1 du procès-verbal à la section des membres présents, Monsieur Jean-François Perrier était mentionné comme substitut pour la municipalité d'Huberdeau;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 17 mai 2018



CONSIDÉRANT QUE lors de ladite séance madame Évelyne Charbonneau, mairesse d'Huberdeau était présente;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Monette
appuyé par M. Michel Bédard
résolu unanimement des membres présents;

QUE le nom de Madame Évelyne Charbonneau remplace le nom de Monsieur Jean-François Perrier à la page 1 du procès-verbal du 15 mars 2018.

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

5. NOMINATION DES LIEUTENANTS OU D'ÉLIGIBLES

2018-05-163

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Régie incendie en fonction des règles et des lois en vigueur, notamment pour répondre au Schéma de couverture de risque incendie de la MRC des Laurentides, il y a lieu de procéder à la nomination de lieutenants ou d'éligibles pour compléter ses différentes équipes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu appel de mise en candidature ouvert à tous ;

CONSIDÉRANT QUE les candidats ont réussi un test de compétences sous la supervision du directeur et secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur et secrétaire-trésorier quant aux candidats à retenir ;

Il est proposé par M. Michel Bédard
appuyé par M. Steve Perreault
et résolu unanimement des membres présents

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 17 mai 2018**



QUE le conseil d'administration autorise la nomination des pompiers suivants au poste de lieutenant ou d'éligible au sein de la Régie incendie, et ce, conformément aux conditions établies à l'entente de travail des pompiers :

Nom	Lieutenant ou éligible	Secteur	Date d'entrée en vigueur
Stéphane Auger	Lieutenant	34	29 mai 2018
David Chaput	Lieutenant	35	29 mai 2018
Clément Gauthier	Lieutenant	39	29 mai 2018
Marc Lauzier	Lieutenant	31	29 mai 2018
Marc-André Bélanger	Éligible	33 et 37	29 mai 2018

QUE ces pompiers soient maintenant rémunérés à titre de lieutenant conformément à l'entente de travail en vigueur.

QUE les pompiers éligibles soient rémunérés à titre de lieutenant lorsqu'ils agiront en fonction supérieure.

QUE ces pompiers auront une période probatoire d'un an.

QUE ces pompiers devront suivre la formation imposée par le règlement sur la formation du ministère de la Sécurité publique.

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

ADOPTÉE

6. TERMINAISON D'EMPLOI POUR LE POMPIER 220102

2018-05-164

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 17 mai 2018**



CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujetti aux articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE sa dernière intervention en tant que pompier fût le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'IL n'a suivi aucun maintien de compétence depuis le mois de janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'il a remis tout son matériel de pompier au début de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie n'a jamais reçu d'avis d'intention de retour de la part de cet employé malgré les demandes effectuées auprès de son chef de district, le chef Vaillancourt;

Il est proposé par M. Jean-Guy Galipeau
appuyé par M. Richard Pépin
et résolu unanimement des membres présents

QUE l'employé 220102 soit relevé de ses fonctions et que la Régie incendie met fin à son emploi à ce jour;

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder au suivi de cette terminaison d'emploi.

ADOPTÉE

7. DEMANDE DE TRANSFERT DE POSTE BUDGÉTAIRE

2018-05-165

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujetti aux articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec*;

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 17 mai 2018**



CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté son règlement no. 004-2016 intitulé Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires le 26 octobre 2016 sous la résolution no. 054-2016 et est entré en vigueur le 9 novembre 2016;

CONSIDÉRANT le premier paragraphe de l'article 6.1 dudit règlement qui permet au responsable de l'activité budgétaire d'effectuer une demande de virement budgétaire après avoir justifié ou expliqué par écrit tout écart budgétaire défavorable ou anticipé ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur et secrétaire-trésorier a déposé un tableau avec les transferts budgétaires proposés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Pascale Blais
appuyé par M. Michel Bédard
et résolu unanimement des membres présents

QUE le directeur et secrétaire-trésorier est autorisé a procédé audit transfert et d'en faire le suivi;

ADOPTÉE

8. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS :

2018-05-166

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la liste suggérée des comptes à payer et des déboursés présentée par le directeur et secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur et secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour effectuer lesdites dépenses ;

Il est proposé par Mme Évelyne Charbonneau
appuyé par M. Jean-Pierre Monette
et résolu unanimement des membres présents

QUE le conseil d'administration autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des comptes à payer et des déboursés payés pour la période du 20 avril 2018 au 7 mai 2018, telle que présentée dans le cadre de la présente séance au montant total de 64 998.76 \$, le tout se détaillant comme suit :

Liste des incompressibles du 20 avril 2018 au 7 mai 2018 : 4 408.84 \$

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 17 mai 2018**



Liste des comptes à payer : 60 589.92 \$

Pour un total de : 64 998.76 \$

Chèque 498 à 534 pour la liste des comptes à payer.

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

9. VARIA OU PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent lors de la présente séance.

10. RESSOURCES HUMAINES (PROGRAMME D'EMBAUCHE)

2018-05-167

CONSIDÉRANT la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides, composée des territoires des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce, suite à la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujéti aux articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie est en besoin constant de pompier à temps partiel ;

CONSIDÉRANT QUE certains secteurs de la Régie ont un besoin plus grand de personnel ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Richard Pépin
appuyé par M. Steve Perreault
et résolu unanimement des membres présents

**Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée du Conseil d'administration
tenue le jeudi 17 mai 2018**



QUE la Régie prépare une annonce pour une offre d'emploi de pompiers à temps partiel que les municipalités pourront afficher à leur hôtel de ville, sur leur site web et page Facebook, dans leurs bulletins municipaux ou tout autres endroit stratégique.

QUE la Régie pourra mettre en place des outils de recrutement dans les municipalités membres en respectant la réglementation d'affichage.

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-05-168

Il est proposé par M. Jean-Pierre Monette
appuyé par M. Jean-Guy Galipeau
et résolu unanimement des membres présents

QUE la présente séance soit levée, il est 21h00

ADOPTÉE

Maurice Plouffe
Président

Jean Lacroix
Directeur et secrétaire-trésorier